

Comment distinguer « ce » de « se » ?

Les mots « **ce** » et « **se** » se prononcent presque de la même manière. Il ne faut pas les confondre, car ce sont des homonymes.

- Le mot « **ce** » est un déterminant. C'est un adjectif démonstratif singulier. Il peut être mis au pluriel et remplacé par le mot « **ces** ».
- Le mot « **se** » est un pronom personnel réfléchi qui peut être remplacé par « **te** » ou « **me** ».

Exemples :

- On écrit : « Il adore ce chien ».
On peut remplacer « ce » (au singulier), par « ces » (au pluriel).
On peut écrire « Il adore ces chiens ».
Le mot « ce » un déterminant démonstratif au singulier.
- On écrit : « Papa se rase tous les matins ».
On peut remplacer le mot « se » par « **me** » ou « **te** ».
On peut écrire : « je me rase tous les matins. »
Ou encore, « tu te rases tous les matins. »
Le mot « se » est un pronom personnel réfléchi.